

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 83420048.7

51 Int. Cl.³: **A 44 C 17/04**

22 Date de dépôt: 21.03.83

30 Priorité: 24.03.82 FR 8205352

43 Date de publication de la demande:
28.09.83 Bulletin 83/39

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: Cupillard, Philippe
21, rue de Boigne
F-73000 Chambéry(FR)

72 Inventeur: Cupillard, Philippe
21, rue de Boigne
F-73000 Chambéry(FR)

74 Mandataire: Maureau, Bernard
CABINET GERMAIN & MAUREAU 20, boulevard E.
Deruelle B.P. 11
F-69392 Lyon Cédex 06(FR)

54 **Système de montage de pierres pour articles de bijouterie.**

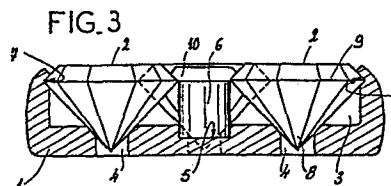
57 Ce système convient au montage de pierres rondes ou sensiblement rondes pour articles de bijouterie dans lesquels les pierres sont portées par une monture ou corps (1) délimitant un cadre ou logement (3) à l'intérieur duquel elles sont fixées.

Ce corps (1) présente:

- d'une part, dans son fond, des orifices (4) qui sont en nombre égal à celui des pierres (2), sont disposés suivant au moins deux rangées parallèles, et servent d'appui et de logement à-la pointe de la culasse (8) des pierres;

- et d'autre part, dans sa paroi périphérique, une saignée (7) dans laquelle prennent appui les rondistres (9) des pierres (2);

l'ensemble étant dimensionné de façon telle que les pierres (2) sont jointives dans le logement (3) et que, dans la zone médiane séparant deux rangées, elles délimitent des canaux traversés par des tiges (6) dont les extrémités inférieures sont fixées sur le fond du corps (1) du bijou et dont les têtes (10) sont serties audessus des rondistres des pierres (2).



"SYSTEME DE MONTAGE DE PIERRES POUR ARTICLES DE BIJOUTERIE"

L'invention a pour objet un système de montage de pierres pour articles de bijouterie tels que : bagues, bracelets, pendentifs, broches, boucles d'oreilles...

5 Les montages traditionnels utilisent des supports dans lesquels les pierres sont serties. Ces supports sont souvent des anneaux ou, plus généralement, des chatons à deux, trois ou quatre griffes. Ces montages ne permettent ni de fixer avec sécurité des pierres de petites
10 dimensions, ni de mettre suffisamment en évidence la brillance des pierres, car ils en dissimulent une trop grande surface.

Dans son certificat d'utilité 79 05678, le Demandeur a décrit un autre moyen de montage ne présentant pas ces inconvénients. Le support des pierres est en effet constitué par un profilé en forme générale de L, dont l'aile horizontale présente des orifices servant de sièges aux culasses des pierres, et dont l'aile verticale comporte une saignée dans laquelle le rondistre de
20 chaque pierre est maintenu en appui par deux tiges qui sont soudées sur l'aile horizontale du profilé et ont leurs extrémités supérieures rabattues par sertissage au-dessus du rondistre. La pierre est ainsi tenue en au moins trois zones.

25 Ce montage donne toute satisfaction pour les bijoux ne comportant qu'une rangée de pierres. Il est certes utilisable pour des bijoux comportant deux rangées de pierres, le profilé en L étant alors remplacé par un profilé en T renversé. La fixation des pierres est aussi
30 efficace que dans le premier cas, quelle que soit la dimension des pierres, mais l'âme du T renversé constitue une barrière qui nuit à la brillance des pierres.

L'invention écarte cet inconvénient. Elle a pour objet un système de montage dans lequel les pierres, de
35 forme générale ronde ou sensiblement ronde, sont portées par une monture ou corps qui délimite un cadre à

l'intérieur duquel elles sont fixées, ce corps présentant:
- d'une part, dans son fond, des orifices (4) qui sont
en nombre égal à celui des pierres (2), sont disposés
suivant au moins deux rangées parallèles, et servent
5 d'appui et de logement à la pointe de la culasse (8) des
pierres ;
- et d'autre part, dans sa paroi périphérique, une saignée
(7) dans laquelle prennent appui les rondistres (9) des
pierres (2) ;
10 l'ensemble étant dimensionné de façon telle que les
pierres (2) sont jointives dans le logement (3) et que,
dans la zone médiane séparant deux rangées, elles déli-
mitent des canaux traversés par des tiges (6) dont les
extrémités inférieures sont fixées sur le fond du corps
15 (1) du bijou et dont les têtes (10) sont serties au-dessus
des rondistres des pierres (2).

L'invention sera bien comprise d'ailleurs à l'aide
de la description qui suit, en référence au dessin sché-
matique annexé représentant, à titre d'exemple non limi-
20 tatif, une forme d'exécution de ce système de montage
dans le cas de son application à une bague :

Figure 1 est une vue en perspective de cette bague;

Figure 2 est, à plus grande échelle, une vue en
plan de sa zone portant les pierres, et

25 Figure 3 est, à plus grande échelle encore, une
vue en coupe suivant 3-3 de figure 2.

Dans ce dessin, (1) désigné le corps d'une bague
qui, dans sa face antérieure de plus grande épaisseur,
porte des pierres (2) disposées suivant deux rangées de
30 quatre pierres chacune.

Le corps (1) comporte à cet effet, dans sa zone de
plus grande épaisseur, un logement (3), de forme générale
parallélépipédique. Ce logement est ouvert vers le haut,
c'est-à-dire en direction de la face visible de la bague;
35 et dans son fond sont percés, de part en part, des orifices
(4), dont le nombre est égal à celui des pierres (2), et

dont la disposition est identique à celle que les pierres doivent adopter. Ces orifices (4) sont donc disposés suivant deux rangées parallèles comportant chacune quatre orifices.

5 Dans le fond du logement (3) sont en outre percés des trous borgnes (5) qui, dans le cas représenté au dessin, sont au nombre de trois. Ces trous sont disposés suivant une ligne longitudinale médiane du logement (3) ; ils sont situés sur cette ligne aux points d'intersection
10 avec les lignes transversales passant par les zones de jonction entre les pierres.

Ces trous (5) sont destinés à la fixation de tiges (6) ; cette fixation est faite par soudure.

Dans la paroi du logement (3) est aménagée une
15 saignée périphérique (7). C'est cette saignée qui, en combinaison avec les orifices (4) et avec les tiges (6), permet l'immobilisation des pierres à l'intérieur du logement (3), et donc dans le corps de la bague.

Par leurs culasses (8), les pierres (2) pénètrent
20 en effet chacune dans un orifice (4) du corps du bijou, et par leur rondistre (9) les pierres prennent chacune appui dans la saignée (7) du logement (3). L'ensemble pierres (2) et logement (3) ayant été correctement dimensionné, les pierres sont contigües à l'intérieur de ce
25 logement ; et leur immobilisation définitive est obtenue grâce aux tiges (6), dont l'extrémité supérieure (10) est transformée par sertissage en une tête qui recouvre partiellement le rondistre des quatre pierres situées
30 à la manière de clous grâce auxquels les pierres (2) sont définitivement immobilisées à l'intérieur du logement (3) aménagé dans le corps (1) de la bague.

Comme on le conçoit, et comme cela ressort du dessin, la fixation des pierres (2) est réalisée de
35 façon très efficace, même s'il s'agit de pierres de petites dimensions ; et en raison de la surface parti-

culièrement réduite des moyens de fixation par rapport à la surface des pierres, la brillance de ces dernières est mise au maximum en évidence ; la surface de pierre cachée par les moyens de fixation est en effet réduite au minimum.

5 Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de ce système de montage de pierres pour articles de bijouterie qui a été ci-dessus décrit à titre d'exemple ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation, quel que soit bien
10 entendu le bijou dont il s'agit, et elle étend son champ d'application au cas où les tiges servant de clous de fixation seraient soudées sur le fond du support sans qu'aient été prévus des trous borgnes servant à leur centrage.

REVENDEICATIONS

1. - Système de montage de pierres rondes ou sensiblement rondes pour articles de bijouterie dans lesquels les pierres sont portées par une monture ou corps (1) délimitant un cadre ou logement (3) à l'intérieur duquel
5 elles sont fixées, caractérisé en ce que ce corps (1) présente :
- d'une part, dans son fond, des orifices (4) qui sont en nombre égal à celui des pierres (2), sont disposés suivant au moins deux rangées parallèles, et servent
10 d'appui et de logement à la pointe de la culasse (8) des pierres ;
 - et d'autre part, dans sa paroi périphérique, une saignée (7) dans laquelle prennent appui les rondistres (9) des pierres (2) ;
- 15 l'ensemble étant dimensionné de façon telle que les pierres (2) sont jointives dans le logement (3) et que, dans la zone médiane séparant deux rangées, elles délimitent des canaux traversés par des tiges (6) dont les extrémités inférieures sont fixées sur le fond du corps
20 (1) du bijou et dont les têtes (10) sont serties au-dessus des rondistres des pierres (2).
2. - Système de montage de pierres selon la revendication 1, caractérisé en ce que les tiges (6) servant de clous d'immobilisation des pierres (2) dans le corps
25 (1) du bijou sont fixées par soudure de leur extrémité inférieure directement sur le fond du logement (3) aménagé dans le corps (1) du bijou.
3. - Système de montage de pierres selon la revendication 1, caractérisé en ce que les tiges (6) servant
30 de clous d'immobilisation des pierres (2) dans le corps (1) du bijou sont fixées dans des trous borgnes (5) percés dans le fond du logement (3) aménagé dans le corps (1) du bijou.

FIG.1

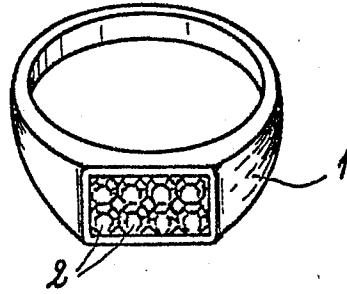


FIG. 2

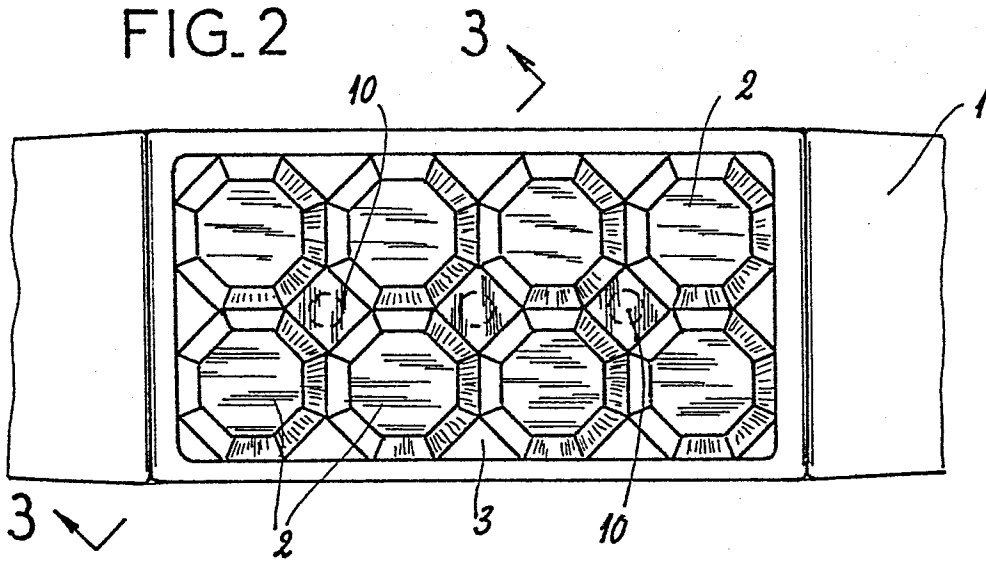
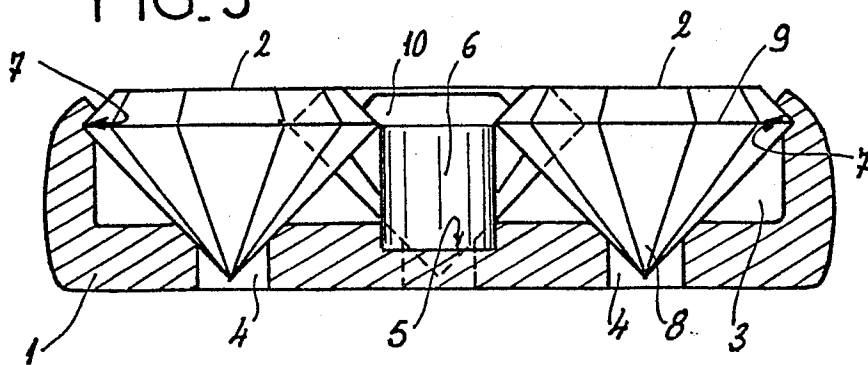


FIG. 3





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Y	FR-A- 827 350 (CARTIER) * Page 1, lignes 56-58; page 2, lignes 1-81; page 3, lignes 19-83; figures *	1,2	A 44 C 17/04
Y	EP-A-0 044 254 (DIAMANT APPLICATIONS) * Pages 2,3 en entier; page 4, alinéa 1; revendication 1; figure *	1-3	
A	FR-A-2 376 638 (M.J. WEBER)		
A	US-A-4 294 084 (L.M. LAMPERT)		
A	FR-A- 816 202 (S. MAX)		
A	US-A-2 080 317 (H. JAECKEL)		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 24-06-1983	Examinateur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	